

CONSEIL MUNICIPAL

03/04/2017

L'an deux mille dix sept le 3 du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 27/03/2017

PRESENTS : MM DUMONT Michel,, FUSEAU Michaël, SAURA Michel, COUPAUD Cathy, ROUSSEAU Michèle, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUCOURNAU Nadine, DUPIELLET Françoise, TRILLES Carine, FAUCHE Mauricette, DUPERRIN Marc, COVIAUX Christian, , HERR Severine, LE TALLEC Carine, MAGNOL Pierre

ABSENTS : M ROUX qui donne pouvoir à M. FUSEAU
M. LANNES qui donne pouvoir à M. DUMONT
Mme SANCHEZ qui donne pouvoir à MME FAUCHE

SECRETAIRE : M. COVIAUX

Vu l'absence du Maire, M DUMONT Michel 1^{er} adjoint préside la réunion

Monsieur DUMONT, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 13/03/2017. Adopté à l'unanimité.

-INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sans suite

- 13/03/2017 Me VOISSANGÉ – GONZALEZ Christophe – lot du Bourg– B 397 – 1123 M2 – 239 000 €
- 21/03/2017 Me DUPEYRON – RULLEAU – Loti RABOT – 4109 m2 – 1€
-

2017/43- VENTE IMMEUBLE GRAFFEUIL/PITON

M DUMONT informe le conseil des derniers travaux en cours par l'entreprise GROUSSIN sur l'immeuble.

Il interroge le conseil sur le devenir de ce bâtiment et propose sa mise en vente.

Il rappelle le prix d'achat et les frais engagés.

Après délibération à l'unanimité des présents le conseil municipal décide la mise en vente de ce bâtiment cadastré B 1024 et B 1025 rue des Anciens Combattants au prix de 90 000 €.

2017/44- APPEL D'OFFRES

TRAVAUX VOIRIE :

M. DUMONT rend compte au conseil de la réunion de la commission d'élus pour les travaux de voirie à ST URBAIN.

Il indique que suite à une mise en concurrence par annonce sur Haute Gironde, 3 plis ont été reçus

- 1- COLAS/SCREG pour un montant de 58 909.98 € HT
- 2- ATLANTIC ROUTE pour un montant de 56 887.13 € HT
- 3- SAS BOUCHER pour un montant de 54 050.60 € HT

Après un large débat et sur proposition de la commission, le conseil municipal par 18 voix pour et 1 abstention M. COVIAUX porte son choix sur la SAS BOUCHER moins disante et autorise le Maire à signer le marché correspondant.

COUVERTURE TENNIS

M. DUMONT rend compte au conseil de la réunion de la commission d'élus pour l'appel d'offre de la couverture du tennis.

Il indique que suite à l'annonce, 5 plis ont été reçus :

LOT HALLE SPORTIVE

- SMC2
- ACS
- SPACIOTEMPO

Des négociations sont en cours pour ces 3 entreprises

Lot ELECTRICITE HOUSIERE	HT 7 842.07 €	TTC 9 410.48 €
Lot TERRASSEMENT BOUCHER	HT 30 311 €	TTC 36 373.20 €

Une réunion aura lieu au cabinet DUCRAUX de ST ANDRE jeudi 6/04 pour l'analyse des documents et une le 10/04 avec le Cabinet DEKRA

COLUMBARIUM

M DUMONT présente au conseil municipal les 3 propositions reçues pour 15 cases supplémentaires et un aménagement du Jardin du Souvenir

- Ets Noizilleau « Au granit Poli » de Montendre HT 10 268 €
- SARL MOUCHAGUE de BLAYE HT 14 910 €
- Sté GRANIMOND de Saint Avoird de HT 10 000 €

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal porte son choix sur la Société GRANIMOND et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires pour ces travaux.

Le règlement du columbarium sera modifié.

2017/45-LOCATION IMMEUBLE

M. DUMONT transmet la demande d'une 3^{ème} orthophoniste pour un local sur PUGNAC, en attendant la construction de leur bâtiment.

M LE MAIRE a fait visiter l'ancien bureau de Mme GEOGEVITCH, dermatologue.

On attend donc une lettre de confirmation avec la date de location à 10 € le m2.

Après délibération, le conseil municipal par 19 voix pour émet un avis favorable à ce bail précaire.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

M COVIAUX présente au conseil son dossier et rappelle la réunion publique programmée le 19/05

La poste doit nous adresser une proposition.

Une réunion exclusive sur la numérotation sera programmée.

M COVIAUX remercie Delphine GIRON de son aide sur ce dossier.

2017/46-OBJET : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

M. FUSEAU fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le conseil général lors du vote du budget primitif. La réunion cantonale présidée par M. LORIAUD Xavier Conseiller Départemental, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 21 760 €.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide :
de réaliser en 2017 les opérations suivantes en investissement :

TRAVAUX VOIRIE 54 050.60 € HT

ACHAT MATERIEL :

EPAREUSE 22 000 € HT

TONDEUSE 17 027 € HT

De demander au Conseil Général Départemental de lui attribuer une subvention
de 21 760 €

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

PAR AUTOFINANCEMENT A HAUTEUR DE : 71 317.60 €

2017/47 -CONVENTIONS LOGEVIE

M. DUMONT donne lecture au conseil des conventions reçues de LOGEVIE. Après un large débat, le conseil municipal à l'unanimité des présents accepte ces conventions et autorise le maire à les signer :

- La convention de financement du forfait autonomie
- La convention de partenariat pour assurer la qualité des services et de l'animation sur la répartition des missions entre la commune et Logévie
- La convention d'occupation avec la Résidence Etienne Lucas

PERSONNEL COMMUNAL

2017/48 -CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – Echelle C 1

Au 1^{er} juin 2017

Vu l'arrêt de travail de M. DECIS , en maladie Professionnelle

il s'avère nécessaire de pérenniser l'emploi d'adjoint technique créé initialement dans le cadre d'un remplacement pour maladie
Pour cela Monsieur le Maire propose que la commune crée un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Entendu l'exposé de M. LANNES, adjoint et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017

Article 2 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Ce poste sera occupé par M. NETO Abilio qui donne entière satisfaction depuis son intégration dans les services communaux, sous contrat depuis 2014.

Un entretien sera programmé pour définir son poste et les attentes de la commune.

2017/49 - CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL – Echelle C 1

Au 1^{er} juin 2017

Vu l'arrêt de travail de M. RATINAUD Daniel, actuellement en disponibilité et sa mise en retraite prochaine

il s'avère nécessaire de pérenniser l'emploi d'adjoint technique créé initialement dans le cadre d'un remplacement pour maladie
Pour cela Monsieur le Maire propose que la commune crée un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Entendu l'exposé de M. LANNES, adjoint et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer 1 poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} juin 2017

Article 2 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Ce poste sera pourvu par M. LOISELET Ludovic qui donne entière satisfaction à la commune depuis son entrée en fonction en 2014.

Un entretien sera programmé pour définir son poste et les attentes de la commune.

Monsieur DUMONT précise que M. RATINAUD, est inapte à ses fonctions suite à l'avis du Comité Médical et que la commune n'a aucun autre poste à lui proposer. Aussi un dossier de mise en retraite est en cours.

M FUSEAU tient à préciser qu'il y aura bientôt un autre départ en retraite et que la commune devra se décider sur la fonction du prochain agent.

Il rappelle qu'il n'y a plus de garde-champêtre, puisque le poste était occupé par M. RATINAUD. Donc plusieurs scénarios sont à envisager :

- 1) plus de garde champêtre
- 2) faire assermenter un autre agent communal
- 3) remplacer le garde champêtre actuel sur un mi- temps et l'autre temps sur la voirie ou les espaces verts.

Les responsables du personnel étudieront le dossier. Il est rappelé que pour pouvoir verbaliser il faut créer une régie.

2017/50 -BAIL ORANGE

Le maire transmet la demande de renouvellement de bail d'Orange pour le relais implanté au Stade de Bourgeau sur la parcelle ZI n° 313. Ce relais devant accueillir un opérateur supplémentaire FREE, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents émet un avis favorable au renouvellement du bail pour 12 ans moyennant une augmentation de l'indemnité de 2 000 € soit (4138.64 + 2000 €) 6 138.64 € et aux travaux nécessaires sur le pylône.

Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal autorise le maire à signer le bail correspondant après modification.

2017/51 – CONVENTION ECOLE MATERNELLE – VISITE ENFANTS CRECHE LES GALOPINS DES VIGNES

Mme DUPIELLET informe le conseil d'une journée d'intégration à l'école maternelle pour les enfants de la crèche. Le conseil municipal décide d'offrir le repas de cantine à ces enfants qui seront répartis par groupes entre le 4 et 20 mai. A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec l'Education Nationale.

2017/52 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR TRAVAUX RD 249

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Département pour les travaux de sécurité sur la RD 249.

DIVERS

Mme DUCOURNAU signale une exposition du 15 au 22 avril sur St Jacques de Compostelle aux Minimes.

Severine HERR rapporte la demande d'une association ENTRE NOUS, pour de la Danse Africaine sur PUGNAC à partir de septembre, le lundi soir.

Le conseil attend une demande officielle de l'association et pense pouvoir lui donner satisfaction le lundi soir. Il faudra partager la salle de danse entre plusieurs associations, des conventions devront être signées. M FUSEAU fait état de son entretien avec la Présidente de Gymjazz.

MME ROUSSEAU annonce que la prochaine réunion de SYNERGIE sera sur le thème de la douleur lundi 10/04, l'ostéopathe de Bourg animera ce débat.

Par ailleurs, Mme ROUSSEAU souhaite avoir des nouvelles de la CCC, les représentants de PUGNAC (M FUSEAU et Mme COUPAUD) indiquent que les commissions ont commencé à œuvrer.

M FUSEAU indique que la commission culture a retenu la date du 2 septembre pour le CINE EN PLEIN AIR. Le choix du film sera bientôt défini.

Mme LE TALLEC donne le compte rendu du syndicat du collège. Elle signale de l'incivisme dans les bus (grossièreté, refus d'obéissance, ceinture non mise...) et il est rappelé que les responsables sont les parents qui pourront recevoir les amendes.

Pour assurer la sécurité des enfants, les élèves ont été dotés de lumière clignotante.

Mme DUPIELLET signale un spectacle au champ de foire le 8/04 prochain à 20 h 30 de l'Harmonie du Cubzaguais.

Elle indique que les enfants de ST MAMET seront présents sur PUGNAC du 10 au 13 avril.

Les conseillers sont invités à un spectacle en leur honneur lundi soir vers 17 h.

Une alerte incendie aura lieu le 6 avril à 12 h 30 à la cantine.

Mme DUPIELLET rend compte du conseil d'école de l'élémentaire qui a eu lieu le 27 mars dernier.

Une demande de fourniture de gouter a été à nouveau faite par les parents pour la garderie.

Le conseil ne peut y donner une suite favorable pour diverses raisons.

Le conseil municipal déplore l'imprévoyance des parents qui laissent leurs enfants sans collation à la garderie jusqu'à des heures parfois fort tardives et qui comptent malheureusement trop souvent sur le sens du partage de leurs camarades et de leurs parents

Mme DUPIELLET indique que les enseignants trouvent onéreux le prix repas cantine les concernant. Elle indique que les enfants de la crèche feront une journée d'intégration en maternelle ainsi qu'à la cantine.

La visite de l'Inspecteur pour le renouvellement de l'aménagement des horaires du temps scolaire sur 2017 -2020 s'est bien passée et un avis favorable a été donné par les deux écoles. La municipalité a bien indiqué qu'elle souhaitait un partenariat avec l'école sur les NAP.

Mme ROUSSEAU a proposé d'associer les écoles au projet de la BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.